



Au Fil du Roy



SITE INTERNET www.villamblard.fr

infos municipales
n°41 · Juin 2017

RENSEIGNEMENTS

Population :908 habitants
Superficie :2 043 ha
Electeurs inscrits :686
Mairie :  05.53.81.90.18
Ouverture : 
Lundi, Mercredi :9h - 12h & 14h -17h
Jeudi, Vendredi
Mardi :14h – 17h
Secrétaires : GUIMARD Nadine et BEYNEY Sylvie
Poste :  8h30-12h 14h-16h30
Fermeture le mardi et le samedi
Receveur :
Guichet.....05 53 82 84 15
Trésor Public : (Mussidan)05 53 81 01 49
Equipement :05 53 81 95 94
Gendarmerie :17
Adjudant LAUFRAY Cédric
Pompiers :18
Presbytère : Père VENTOZE05 53 81 96 27
Médecins :
Mme BEL-GUERIN Claudine05 53 81 90 03
Pharmacie :
Mme CANELAUBE Cécile05 53 81 23 84
Mme GAUCHON Jacqueline
Kinésithérapeute :
Mme BESSE Elisa05 53 81 29 40
Infirmiers(ères) :
Mme CLAUDEL Christine05 53 81 78 73
Mme PORCHERON Élodie06 08 81 99 48
Mr TROUVE Michel05 53 81 95 46
Mme BRIGASCO Joëlle05 53 82 28 94
Mme RIGAUDEAU Anne Marie05 53 82 28 94
Psychologue
Mme TRUFFERT Karine06 88 16 45 05
Podologue-Pédicure
Mme BLANC Stéphanie05 53 54 00 10
Ostéopathe
Melle CIARLO Delphine06 78 80 31 51
Ambulance – Taxi :
Mr DELMARES05 53 82 30 77
DDSP Centre Médico Social05 53 81 94 68
Notaires :
Mme LABADIE Charlotte05 53 81 90 08
Mr LOPEZ Jean-Claude05 53 81 90 08
Maison de retraite
La Vallée du Roy05 53 80 86 26



RPI Issac/Villamblard

Ecole maternelle Villamblard 05.53.81.96.24

Mme DOCHE Gisèle

Ecole Primaire Villamblard 05 53 81 95 26

Mme DEMBLANS Julie

Ecole Issac 05 53 81 18 96

Mme WAGNER-ARQUEY Sophie

AIVAP 05 53 81 94 64

Mme GRIFFET Barbara

Mme LESTANG Émilie

Equipements publics :

1 Salle culturelle Jean Fourloubey 1 Stade de football

1 Garderie scolaire

1 Piscine

2 Cours de tennis

Dépannage EDF : 09 72 67 50 24

Dépannage SAUR : 05 53 54 60 38

Marché tous les lundis matin

Ramassage des ordures ménagères :

Tous les vendredis matin (sacs gris + sacs jaunes)

Si vendredi férié : ramassage la veille

Déchetterie Beleymas 05 53 82 21 91

Du 01/04 au 31/10 => lundi et mercredi 9h 12h - 14h 18h
et le samedi de 9h à 12h

Du 01/11 au 31/03 => lundi et mercredi 9h 12h - 13h 17h
et le samedi de 9h à 12h

SOMMAIRE

Renseignements utiles + sommaire	2
Mot du Maire	3
Mais si !!! le Conseil Municipal travaille	4
Intercommunalité	5
Budget	6 & 7
Infos	8 à 10
Actualités	11 & 12
Vie associative	13 à 16
État civil	17
Artisans	18 & 19
Festivités	20

LE MOT DU MAIRE

Chères Villamblardaises, Chers Villamblardais,

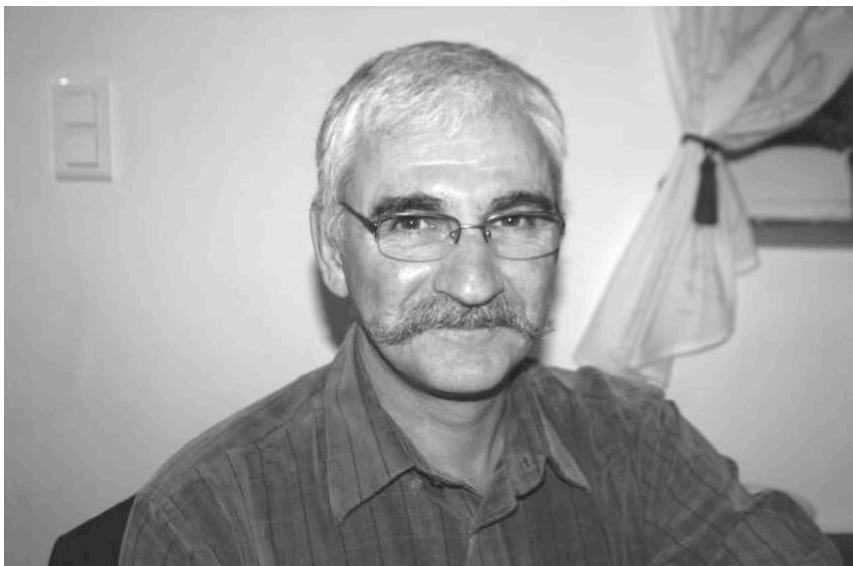
La saison estivale démarre avec de fortes chaleurs. Cela fait penser au changement climatique qui, sans aucun doute, devrait convaincre les plus récalcitrants sur ce sujet. Pour ce qui concerne notre commune, nous devons chacun à notre niveau, veiller aux personnes les plus sensibles.

Nous venons de fêter l'anniversaire de notre doyen Louis Cantelaube (dit "Loulou"), ce bulletin est l'occasion de lui renouveler tous nos souhaits de longévité, bien au delà de ses 100 bougies, avec toujours sa lucidité implacable.

S'agissant des travaux, nous espérons inaugurer notre mairie cette fin d'année en espérant que la "maison du peuple" satisfera un maximum d'usagers et vieillira dans la durée. Nous souhaitons vraiment que ces travaux "profitent" au plus grand nombre.

Je vous donne rendez-vous cette fin d'année pour un nouveau bulletin, mais plus régulièrement sur notre site internet où, vous aussi, vous pouvez y apporter des informations intéressantes pour les Villamblardaises et les Villamblardais.

Je vous souhaite une bonne saison estivale.



*Le Maire
Michel CAMPAGNAUD*

MAIS SI !!! LE CONSEIL MUNICIPAL TRAVAILLE...

29 mars 2017

- Indemnités de surveillance école maternelle en cas d'arrêt maladie
- Adhésion Plan Départemental de Lecture Publique
- Achat d'un tracteur tondeuse
- Convention SMD3 pour collecte déchets ménagers avec la CDC Isle Crempse en Périgord
- Rapport d'activités 2016 SIVOS Mussidan
- Prolongation du délai d'exécution travaux Mairie
- Travaux de terrassement implantation caniveaux eaux ruissellement "Allée du Maréchal Ferrand"
- Opération investissement éclairage public Mairie

15 Février 2017

- Avancement travaux de la Mairie
- Avancement de grade personnel
- Convention SDE24- extension chemin Chantelouve
- Achat d'une pompe pour Station épuration
- Achat d'un blason Villamblard en pierre
- Election des délégués représentant la Communauté de Communes
- Plan de financement travaux Château Barrière
- Convention fourrière 2017

16 Décembre 2016

- Remplacement poste ATSEM
- Achat Kangoo service technique
- Travaux mairie
- Equipement son et vidéo de la salle de la Mairie
 - Equipement d'un cadran neuf avec éclairage à la Mairie
- Assainissement collectif secteur de Chantelouve-Choix du Maître d'œuvre
- Nomination délégués au SIAEP ISLE DRONNE VERN
- Adhésion achat groupement achat énergie= SDE24
- Travaux Voirie 2016
- Contrat CNP personnel
- Nomination délégués Syndicat Mixte DFCI24



INTERCOMMUNALITÉ

Depuis le 1^{er} Janvier 2017 La Communauté de communes du Pays de Villamblard et la Communauté de Communes du Mussidanais ont fusionné. La nouvelle entité s'appelle désormais Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord. C'est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), structure administrative regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines compétences en commun. Il est soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Le siège est à la Mairie de Mussidan.

Par les 28 communes qui la composent la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord s'est fixé comme objectifs l'aménagement du territoire communautaire, son développement économique, agricole, touristique, social, sportif et culturel, dans le cadre d'une réelle solidarité entre les communes qui la composent, et dans ce but, elle est dotée :

de compétences obligatoires (imposées par la loi):

- ✓ Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- ✓ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (Remarque : l'instruction et la décision des actes d'urbanisme demeurent du ressort aux communes membres.)
- ✓ Aménagement, entretien et gestion des Aires d'accueil pour les gens du voyage
- ✓ Collecte et traitement des Déchets ménagers et assimilés
- ✓ Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)

de compétences optionnelles (proposées par la loi et inscrits dans les statuts):

- ✓ Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- ✓ Politique du logement social d'intérêt communautaire, opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées .
- ✓ Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la

demande d'énergie d'intérêt communautaire

- ✓ Création et gestion de maisons de services au public
- ✓ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire : La CC a choisi de ne prendre que la partie équipements des écoles
- ✓ Action sociale d'intérêt communautaire (politique seniors, enfance et jeunesse

de compétences facultatives (ou supplémentaires dont la communauté a choisi de se doter):

- ✓ Assainissement non collectif
- ✓ Aménagement numérique ainsi qu'il résulte de l'article L 1425-1 du CGCT
- ✓ Création et entretien de maisons de santé pluridisciplinaire
- ✓ Action en faveur de la culture et du sport

Composition

Présidente

Marie Rose VEYSSIERE (St Jean d'Estissac)

Vice-président chargé des finances, du personnel et des services publics

Stéphane TRIQUART (Mussidan)

Vice-président chargé de l'économie, des ZAD, du commerce et de l'artisanat

Michel CAMPAGNAUD (Villamblard)

Vice-président chargé de l'urbanisme, des SCOT, des logements et des aires d'accueil des gens du voyage

Jean François MELKEBEKE (Les Lèches)

Vice-président chargé de l'éducation, de la culture, du sport et de la communication

Alain OLLIVIER (Maurens)

Vice-président chargé de l'action sociale

Jean Luc GROSS (Beaupouyet)

Vice-président chargé de la voirie et de l'accessibilité

Bernard DENOIX (Beleymas)

Vice-président chargé du tourisme, animation touristique, chemins de randonnées et véloroute voie verte

Daniel TOURNIER (St Etienne de Puycorbier)

Vice-président chargé du développement durable, du numérique, de la forêt et des rivières

Flore BOYER (Beauregard et Bassac)

Vice-président chargé de l'assainissement et des ordures ménagères

Jean Claude ECLANCHER (St Laurent des Hommes)

BUDGET...BUDGET...BUDGET...BUDGET...BUDGET...

Budget de fonctionnement : peu d'évolution comparé à 2016

La maîtrise des charges de fonctionnement est un souci quotidien. Cette rigueur permet de dégager un résultat que l'on affecte aux investissements. Cette année, il y a un changement de taille qui est celui du transfert de la compétence "ordures ménagères" à la communauté de communes qui, si elle ne changera pas énormément de choses à la commune va avoir un impact conséquent sur les ménages, nous consacrons un chapitre spécifique pour l'expliquer.

Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement sont prévues à la hauteur de 800 000 € dont 30% sont des charges à caractère général (carburant, électricité, maintenances, transports etc ...), 45% aux charges de personnel, 20% au charges courantes (déficit du transport solaire, contribution aux syndicats de communes, subventions attribuées etc ...), le reste étant des charges financières et fiscales

On note l'arrivée de Hervé FRANÇOIS, agent technique, qui dans un premier temps est venu remplacer Bruno Cattaï. Il est à l'heure actuelle en CDD.

Nicole BOYER ayant fait valoir ses droits à la retraite, elle a été remplacée par Sylvie BARDOU (poste pour poste).

La dette de la commune reste raisonnable et en tout cas, en dessous de la moyenne observée pour les communes de la même strate de manière significative.

Les recettes

MODIFICATION des taux mais NEUTRALITÉ FISCALE pour les ménages

Vous allez observer des modifications de taux sur vos prochaines feuilles d'impôts. Au delà de l'apparition d'une nouvelle colonne "collecte ordures ménagères", en apparence les taux de taxes de la commune augmentent et ceux de la communauté de communes baissent pourquoi ?

La fusion des communautés de communes de Villamblard avec celle de Mussidan, a montré que les taxes appliquées à la Com Com de Mussidan étaient inférieures à celles de Villamblard. La nécessité d'équilibre des taux sur l'ensemble du

nouveau périmètre a amené à baisser le taux appliqué par la Com Com sur les communes du Villamblardais et d'augmenter celles du Mussidanais. Mais, pour que les recettes de la nouvelle Communauté de Communes ne changent pas et que les ménages bénéficient d'une neutralité fiscale, nous compensons la baisse des taux de la Com Com sur le Villamblardais par une hausse des taux pour la commune. Regardez bien !!!! la seule hausse sur la feuille d'impôt (hors ordures ménagères) sera dûe à l'augmentation de "l'assiette" de l'impôt, qui n'est pas de notre domaine et appliquée par les services fiscaux. Si vous avez des besoins d'explications complémentaires, n'hésitez pas à vous adresser r au Secrétariat ou aux membres du Conseil Municipal.

Voilà donc la première modification qui sera sans grande incidence sur les ménages.

Les investissements

Bien évidemment le chantier de la mairie verra son terme cette année, avec des délais qui seront tenus, puisque la livraison devrait avoir lieu en été. Nous avons donc prévu dans notre budget des achats de mobilier pour équiper les bureaux, la salle de réunion et la bibliothèque en particulier. On fera tout pour qu'à l'automne nos services puissent être transférés de la perception vers la mairie.

Ce début d'année nous avons dû investir dans un tracteur tondeuse car le notre approchait la vingtaine d'années et montrait trop de signes de faiblesse. Son remplacement était devenu irrémédiable.

Nous avons conservé un budget pour les routes communales, qui pour certaines nécessitent d'être réparées. Nous envisageons des travaux dès l'automne.

Une tranche d'assainissement devrait aussi débuter sur le secteur de Chantelouve si l'Agence de l'Eau apporte le niveau d'aide requis.

Enfin, dans la mesure où la trésorerie de la commune le permettra, nous engagerons aussi une nouvelle tranche au château pour reprendre la façade et colmater la brèche puisque nous avons des accords à hauteur de presque 70% de subventions.

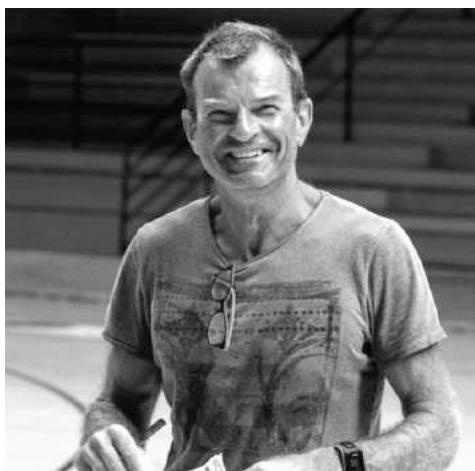
BUDGET...BUDGET...BUDGET...BUDGET...BUDGET...

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Par le passé, la commune de Villamblard "gérait" en direct la collecte et le traitement des ordures ménagères, c'est à dire qu'elle passait un contrat avec une entreprise de ramassage (STAD jusqu'à aujourd'hui), mettait ses salariés à disposition pour le chargement des ordures dans le camion, adhérait à un syndicat pour le traitement (le SMD3 à ce jour) et gérait la facturation. Ce service n'était pas totalement équilibré dans le budget de la commune. En effet, l'appel de participation financière aux ménages ne suffisait pas à faire face aux charges. Mais c'était un choix du Conseil Municipal. Cet appel était basé sur le nombre de personnes vivant au foyer, ce qui nous paraissait plus logique que l'appel d'une taxe basée sur le foncier bâti. **Nous étions une des seules communes à fonctionner ainsi.**

Depuis début 2017, cette compétence est transférée à la communauté de communes. Ceci conduit à l'harmonisation de la tarification concernant les ménages sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes avec la nécessité d'équilibrer le budget. Les appels de fonds seront donc appelés en même temps que les impôts locaux avec un taux appliqué à la Taxe Sur le Foncier Bâti. Dorénavant, c'est donc une taxe qui sera appelée et qui sera, pour beaucoup d'entre nous, sans commune mesure avec ce que la commune de Villamblard appelait par le passé. Vérifiez bien sûr votre relevé d'impôts : un taux, le même sur l'ensemble de la communauté de communes, sera appliqué. Celui-ci sera votre base d'imposition et sera identifié dans une colonne spécifique aux "ordures ménagères". Bien entendu, la commune n'appellera pas cette année la redevance aux ordures ménagères.

A JEAN MICHEL



C'est avec consternation que les villamblardais ont appris le décès brutal de Jean-Michel Reiller, maître nageur à la piscine municipale pendant plus de 20 ans. Il ne laissera que des bons souvenirs par sa gentillesse et ses compétences professionnelles. Une foule nombreuse a tenu à lui rendre un dernier hommage à la piscine pendant que ses obsèques se déroulaient à Rennes.

INFOS...INFOS... INFOS...INFOS... INFOS...INFOS... INFOS...INFOS

Tourisme

Une centaine de personnes ont assisté, mercredi 10 mai à la salle des fêtes d'Issac, à l'assemblée générale élective du nouvel office de tourisme Mussidan-Villamblard en Périgord. Lors de cette réunion, les candidatures pour l'élection du nouveau conseil d'administration ont été nombreuses tant dans les collèges des associations et des particuliers que dans ceux des élus et des professionnels en activité. Elles ont été validées et l'élection du nouveau bureau aura lieu jeudi 1er juin à 20 heures, au musée Voulgre de Mussidan.

Cet office de tourisme est un nouveau territoire de la Communauté de communes Isle-et-Crempse en Périgord situé au carrefour des axes Bergerac-Angoulême et Bordeaux-Périgueux. Il est la deuxième destination touristique de la Dordogne. Sur les 28 communes qu'il compte, les offres d'hébergement sont nombreuses pour découvrir les paysages et un patrimoine variés, des activités diversifiées.

Le programme estival de la saison 2017 est actuellement disponible au siège situé à Mussidan et ouvert au public toute l'année du mardi au samedi, de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures, et durant les vacances sept jours sur sept, du lundi au samedi de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures et le dimanche de 10 heures à 12 h 30.

Papiers citoyenneté

Attention, depuis le 15 mars, les demandes de carte d'identité et de passeport seront à déposer uniquement dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil. La Mairie de Mussidan est équipée de ce dispositif. Afin d'assurer le meilleur accueil de tous les usagers et limiter leur attente la Mairie de Mussidan aura le plaisir de les accueillir sur rendez-vous du Lundi au Vendredi ainsi que le samedi matin. A cet effet, ils pourront contacter le : ☎ 05.53.81.04.07 ou par mail à l'adresse suivante : mairie@mussidan.fr.



Les demandes peuvent se faire quelle que soit la commune de résidence du demandeur, la remise du document se fera dans la mairie du dépôt de la demande.

Borne de recharge voitures électriques

Dans quelques semaines notre commune sera équipée d'une borne de recharge pour véhicules électriques modèle "PULSE" (1h30 à 8 h de charge). La connexion à la borne et le lancement de la charge se font grâce à un badge distribué par SDE24. Une application Smartphone permet d'accéder au service www.MObiVE.fr. Il est possible soit de s'abonner à ce service, soit de se connecter à la borne occasionnellement.

Combien ça coûte?



18 € par an

Montant de la carte d'abonnement MObiVE.

Badge de paiement commun pour l'ensemble des bornes de la Dordogne mais aussi des départements limitrophes (64, 47, 33, 40).

CARTE ABONNEMENT ANNUEL DE DATE A DATE : 18 €

		Borne Normale < 22 kVA	
	Abonné	Utilisateur occasionnel	
Coût de connexion avec 1h de charge gratuite	2 €	3,50 €	
6h-23h	La minute supplémentaire	0,03 €	0,04 €
23h-6h	La minute supplémentaire	Gratuit	Gratuit

		Borne Rapide > 22 kVA	
	Abonné	Utilisateur occasionnel	
Coût de connexion avec 1/4h de charge gratuite	2 €	3,50 €	
24h/24h	La minute supplémentaire	0,12 €	0,16 €

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, 7 Allées Tourny – CS 81225 – 24019 PÉRIGUEUX Cedex – 05 53 06 62 00 – accueil@sde24.fr.



INFOS...INFOS... INFOS...INFOS... INFOS...INFOS... INFOS...INFOS

Feux de végétaux

Considérés comme source de pollution et d'incendies, les feux de végétaux sont très encadrés par un nouvel arrêté préfectoral

1. Pourquoi cette décision préfectorale heurtant les habitudes des particuliers ?

On estime qu'un foyer sur dix brûle encore aujourd'hui ses tontes de pelouse, ses tailles de haie et ses branches d'arbre au jardin. Mais ces pratiques ne seraient pas sans danger. L'arrêté préfectoral, signé le 5 avril, considère que le feu peut être source de pollution de l'air et peut se propager, et qu'il convient de protéger les populations contre ces risques.

2. L'interdiction de brûlage touche-t-elle toute la Dordogne ?

Le principe est l'interdiction générale des brûlages à l'air libre de déchets verts (et totale des autres déchets), quelle que soit la méthode utilisée : tas, cordons, incinérateurs, écobouages. Mais il y a des nuances. Le brûlage est presque totalement interdit dans les communes urbaines et peut être toléré à certaines conditions en milieu rural.

Ainsi, dans ces zones, les propriétaires, qu'ils soient particuliers, exploitants agricoles ou forestiers, peuvent pratiquer des brûlages après avoir effectué une déclaration en mairie au moins trois jours avant la date prévue. Les feux ne peuvent être pratiqués que du 1er octobre au dernier jour de février, entre 10 et 16 heures.

3. Comment se débarrasser de ses déchets ?

L'autorité préfectorale souligne qu'il existe aujourd'hui des alternatives au brûlage. Ce peut être le broyage, le paillage, le compostage, mais aussi et surtout la collecte ou le dépôt en déchetterie. Renseignez vous en mairie pour connaître la solution la mieux adaptée pour vous.

4. Y a t-il des dérogations aux interdictions de brûlage ?

Oui, après déclaration en mairie, s'il s'agit de brûler des déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage (50 mètres autour des habitations et 10 mètres de part et d'autre des voies privées).

5. Quelles sont les sanctions et où se renseigner ?

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450

euros. Mais les sanctions sont bien supérieures en cas de sinistre. L'arrêté préfectoral peut être consulté sur le site Internet de la préfecture dordogne.gouv.fr. Vous y trouverez aussi la liste des communes considérées comme rurales et un modèle d'imprimé de déclaration de brûlage.



Nature

Dans le cadre d'un programme visant à améliorer la connaissance de la biodiversité végétale du département de la Dordogne, il s'avère que la prospection de terrain dans des propriétés privées peut être nécessaire. La préfète de la Dordogne autorise donc par arrêté, les agents du **Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique** à pénétrer dans les propriétés privées closes ou non (hors locaux d'habitation) pendant la période du 27 mars au 30 novembre 2017 afin de procéder à l'inventaire du patrimoine botanique végétal. Le présent arrêté étant consultable en mairie.

Voisinage

Nous nous permettons de vous rappeler l'article 20 de l'arrêté préfectoral 24-2016-06-02-005 portant sur la réglementation des bruits de voisinage : "les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptible d'occasionner une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les travaux réalisés par des entreprises chez des particuliers ne sont pas concernés par cet article. Ils relèvent des prescriptions des articles 8 et 9.

INFOS...INFOS... INFOS...INFOS... INFOS...INFOS... INFOS...INFOS

Lancement du SCoT du Pays de l'Isle en Périgord

Le Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est engagé dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), dont la première étape consiste aujourd'hui en l'élaboration d'un diagnostic d'ensemble. Le territoire du SCoT concerne la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et les 3 Communautés de Communes d'Isle Vern Salembre (CCIVS), de l'Isle Double Landais (CCIDL), d'Isle et Crempse en Périgord (CCICP), soit près de 150 000 habitants et une superficie proche de 200 km². C'est un espace aux identités multiples, confronté à des problématiques communes et à des défis d'avenir partagés.



Une première phase, dite « d'appropriation », a été organisée entre mai et octobre 2016, afin de présenter l'outil SCoT sur l'ensemble des EPCI (Communauté de communes et Communauté d'agglomération) et de présenter chaque EPCI à des élus référents SCoT représentants d'autres EPCI.

Le SCoT est un document de planification spatiale et d'aménagement qui décline à horizon de 20 ans, le projet de développement du territoire. Il porte une vision et des choix d'avenir qui engagent l'attractivité, la cohésion, les équilibres de notre territoire. Ceux-ci seront établis en prenant en compte les prévisions économiques et démographiques, les besoins en matière d'aménagement et d'équilibre des territoires. Le SCoT fera valoir les liens tenant au développement économique, à l'agriculture et à la forêt, aux déplacements et aux infrastructures, à l'habitat, aux services, aux commerces, à la préservation et la valorisation de l'environnement, à la transition énergétique.

Le SCoT a une portée opérationnelle : il constituera notamment le cadre de référence avec lequel les PLU et PLUi devront s'accorder afin de mettre en cohérence les diverses politiques publiques.

Elaborer le diagnostic, c'est à la fois poser la première pierre du SCoT et s'assurer qu'elle reposera sur des fondations solides. Cet exercice vise à savoir « où en est-on » et « ce qu'il faut prendre en compte » pour conforter la vitalité du territoire, fabriquer un territoire que l'on aime pratiquer ou faire connaître, un espace dans lequel on a envie de venir vivre. La démarche d'élaboration est menée avec le souci d'associer les acteurs et les élus. Un lien fort avec les EPCI et les communes est établi dès le diagnostic pour s'assurer de la participation large des élus et des acteurs aux travaux du SCoT.

Contribuer et participer au SCoT. Le Syndicat Mixte a mis en place et développera dans la durée des outils visant l'information du plus grand nombre : exposition et réunion publique dans chaque EPCI, lettre d'information. Un site internet entièrement dédié au SCoT a été installé : chacun peut y trouver l'ensemble des informations utiles et suivre l'avancement du document. Vous pouvez aussi contribuer à cette démarche par écrit, par voie électronique ou par courrier postal. Ces concours et témoignages seront utiles pour l'expression des besoins et des enjeux que le SCoT doit prendre en compte.

Retrouvez l'exposition de la première phase du SCoT dans votre mairie ou Communauté de communes / d'agglomération :



Le site internet pour suivre la démarche et y contribuer: <http://www.pays-isle-perigord.com/scot/>
L'adresse postale du Pays de l'Isle : Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord - 98 bis avenue du Général de Gaulle - 24660 Coulounieix-Chamiers

ACTUALITES... ACTUALITES... ACTUALITES... ACTUALITES...

Vœux

Le maire Michel Campagnaud et son équipe ont accueilli à la salle culturelle, samedi 14 janvier, les habitants ainsi que Jean-Marc Bassaget, sous-préfet, Marie-Rose Veyssiére, présidente de la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord, et Thierry Nardou, conseiller départemental, pour la traditionnelle cérémonie de vœux. Également présents : les maires voisins, des élus du Mussidanais, les représentants de la gendarmerie, des pompiers, de la poste, du trésor public de Mussidan, des associations, les enseignants...

Le maire a tenu à présenter sa commune au représentant de l'État, bien qu'il soit muté prochainement : 900 habitants, 2 000 ha dont la moitié en forêt, 28 associations, 58 entreprises d'artisanat et commerce, des équipements (piscine avec 5 000 entrées en 2016, courts de tennis, terrain de football, site Internet avec 7 000 visiteurs par an).

Le château Barrière a accueilli plus de 1 800 visiteurs durant les deux mois d'été 2016, grâce à une permanence mise en place par la Communauté de communes et l'association Pour les Enfants du Pays de Beleyme. Pour 2017, les gros travaux, utiles et fonctionnels en cours à la mairie, devraient se terminer, permettant d'intégrer les lieux à l'automne. La restauration du château continue avec une équipe de bénévoles. Les Compagnons du devoir tailleurs de pierre vont restaurer des cheminées.

Marie-Rose Veyssiére, récemment élue présidente de la communauté de communes, a formulé le souhait de travailler en bonne entente avec les 28 communes de la nouvelle intercommunalité, comptant environ 15 000 habitants. Thierry Nardou a quant à lui souligné la solidarité et le soutien financier très important du Département à l'aide sociale, mais intervient aussi dans la valorisation des territoires pour les rendre plus attractifs. Le sous-préfet a tenu à saluer l'ancien conseiller général Jean Fourloubey pour avoir beaucoup œuvré pour son territoire qui rejoint maintenant la circonscription de Périgueux et conclut en disant : « 2017 doit être une année de bonheur et de partage. »



Sapeurs pompiers

Samedi, 10 décembre 2016 Bruno Cattaï, chef du centre de secours de Villamblard, a ouvert, à la salle culturelle, la cérémonie de la Sainte-Barbe, en demandant à l'assistance une minute de silence en mémoire du lieutenant Michel Fomarty, du centre de Vergt, décédé cette année et natif de Villamblard. Il a salué la présence du lieutenant-colonel Jean-Yves Dupont, de Serge Mérillou, président du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis), des représentants de plusieurs centres, de la conseillère départementale Marie-Rose Veyssiére et du maire Michel Campagnaud.

Le lieutenant Philippe Dessaigne, responsable de la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) de la vallée de la Crempse, comptant 26 jeunes, a tout d'abord félicité Kevin Asunçao pour la réussite à son brevet et a souligné combien il lui a été agréable de faire équipe avec Bruno Cattaï, qui était un grand élément pour former tous ces jeunes pendant ces quinze dernières années.

C'est avec une certaine émotion que Bruno a annoncé officiellement qu'il ne se sentait plus en mesure d'assurer le poste qu'il occupait au sein de la caserne. « Je suis fier des sapeurs-pompiers volontaires de Villamblard et du volontariat que vous faites au détriment de votre vie familiale. Vous avez assuré la sécurité et la pérennité du centre de secours, les retours des élus et des victimes pour votre professionnalisme sont nombreux, c'est tout à votre honneur, notamment pour l'année 2016 avec 170 interventions dont 50% de secours à personnes. »

Après avoir excusé le colonel Colomès, le lieutenant-colonel Yves Dupont a insisté sur certains points : « Lorsqu'un sapeur-pompier volontaire s'engage, c'est sur la base du volontariat et il fait foi de son engagement en signant une charte qu'il est tenu de respecter ». Le maire Michel Campagnaud a souligné vouloir assurer la pérennité du centre, ce qu'a également souligné Marie-Rose Veyssiére, conseillère départementale.

Des diplômes ont été remis à Angélina Bouyssou, Guillaume Neyrinck, Hervé François, Daniel Pires, Geoffroy Barbier et Sébastien Schmidt. Les promus sont Angélina Bouyssou, caporal ; Hervé François, sergent ; Mario Pires, sergent-chef ; Éric Mourlot, adjudant-chef et Marc Uribe, sergent-chef.



ACTUALITES... ACTUALITES... ACTUALITES... ACTUALITES...

Bonne retraite

La municipalité de Villamblard a rendu hommage à Nicole Boyer qui a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée, lors d'une cérémonie lundi 19 décembre, à la salle culturelle Jean-Fourloube.

Elle était employée au service de la commune depuis le 15 août 1990 auprès de plusieurs professeurs d'école du groupe scolaire Jean-Clovis-Reymond, en tant qu'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem). La directrice de l'établissement, Gisèle Doche, l'a côtoyée pendant treize ans et a retracé son parcours avec elle, en concluant : « Nicole est sérieuse, efficace, disponible, méthodique, dynamique et dévouée. Elle a facilité la tâche des enseignantes en s'impliquant notamment dans tous les projets avec motivation, aimant travailler avec les enfants et s'excusant d'avoir été parfois un peu trop rigoureuse, mais elle disait "c'est ma nature". »

Le maire, Michel Campagnaud, a apprécié son implication, expliquant qu'elle voulait toujours faire mieux et n'hésitait pas à effectuer des formations pour se perfectionner, dont le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) qu'elle a obtenu en 1993. Son sérieux lui a valu la charge de régisseur des recettes de la cantine scolaire depuis 1992.

Nicole Boyer a salué de leur présence Jean Fourloube, l'ancien premier magistrat, qui l'avait embauchée, toutes les enseignantes avec qui elle a œuvré, et tous les employés communaux. Son cadeau – et son vœu – était une participation financière dans une urne déposée à la mairie. Elle a indiqué vouloir offrir le contenu à l'école afin de permettre aux enfants d'avoir un quotidien encore meilleur.



La nouvelle équipe a ensuite été présentée. Nicole Boyer sera remplacée par Sylvie Bardou auprès de Gisèle Doche, et Carole Rigout, dont la candidature a été retenue au cours du dernier Conseil municipal, qui exercera avec Sylvie Coureau en moyenne et grande section.

Un buffet convivial a clos cette cérémonie avec la famille de la retraitée, le Conseil municipal, d'autres élus, d'anciens enseignants, des représentants de l'Association des parents d'élèves du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Issac-Villamblard et de l'équipe des employés communaux.

Hébergement proche hospitalisé

L'association "**Pour l'accueil des familles d'hospitalisés**" présente sa maison d'accueil "la Pelouse" située à Bordeaux. Elle est la seule structure de la région agréée par la Sécurité Sociale qui a pour mission d'héberger au tarif le plus bas possible les familles dont un proche est hospitalisé dans un établissement de soins de la région bordelaise. Pour tout renseignement: tel 05,56,93,17,33
www.hebergement.lapelouse.bordeaux.fr

Chemins de randonnées

Dans le cadre du PDIPR, chaque commune doit présenter un chemin de randonnées conforme et relié aux chemins des communes mitoyennes. La commune de Villamblard a nettoyé la portion reliant le chemin de Villamblard à celui de Douville.

Téléthon

Un chèque de 3706 € a été remis au Comité Départemental du Téléthon à Maurens en présence des maires des communes de Maurens, La Veyssière, Saint-Jean d'Eyraud et Villamblard. Cette somme avait été récupérée au cours de l'animation sportive du mois de décembre dernier. La soirée s'est prolongée par le pot de l'amitié et un sympathique repas mode auberge espagnole.

Jeunes agriculteurs

Chaque année, le bureau départemental des Jeunes Agriculteurs (JA) de la Dordogne va à la rencontre des personnes récemment installées et des candidats. Cette année, le souhait était d'effectuer ces rencontres dans des entreprises et c'est à la Distillerie Clovis Reymond qu'a eu lieu cette dernière rencontre en présence de Laurent Simplicien Sous Préfet de la Dordogne et de Pierre Léonard président des JA.



VIE ASSOCIATIVE

Présidents d'association, si vous souhaitez faire paraître un article dans ce journal, n'hésitez pas à nous le transmettre au secrétariat de Mairie ou directement à M. Marchand ou Mme Neyrinck.

Comité des fêtes

Le comité des fêtes a tenu son Assemblée Générale mercredi 1er février. Les bénévoles ont été très mobilisés en 2016 pour deux manifestations importantes : le championnat cycliste du 05 Juin et la fête médiévale en partenariat avec l'Association Taillefer les 30 et 31 juillet.

Les bilans moral et financier, positifs, ont été votés à l'unanimité. Le nouveau bureau a été élu : Présidente Sylvie NEYRINCK, vice-président Jean Luc Alary, Trésorier Didier Marchand et Secrétaire Laurence Fourloubey.

Cette année l'association reprendra l'organisation de la soirée du 15 août après la brocante, et prévoit d'organiser une fête de l'automne les 23 et 24 septembre, autour du champignon, du bois avec marché artisanal et animation dès le samedi soir aux abords de la halle.



Team DordogneSud

Plus de 150 personnes étaient présentes à la salle culturelle de Villamblard vendredi 03 février pour faire la connaissance de la jeune équipe cycliste cadet appelée Team Dordogne sud. Elle pratique ce sport dans un rayon de 25 km autour de Bergerac, soit environ 130 communes.

Le président de l'association qui gère l'équipe, Sylvain Le Bail, a choisi Villamblard pour cet événement. Et pour cause : depuis des décennies la commune accueille de nombreuses manifestations cyclistes : critériums, Tour de France, Championnat élite Aquitaine ... toujours dans des conditions parfaites de sécurité grâce à la mobilisation des nombreux bénévoles du Cyclo Villamblardais.

Justine Delmas, marraine du Team, était présente à cette rencontre ainsi que les nombreux

partenaires et d'anciens coureurs professionnels : Christian Jourdan, qui faisait équipe avec Bernard Hinault, et Gérard Blondel, président du comité départemental de cyclisme. Il y avait également des élus : Cécile Labarthe, vice-présidente du Conseil départemental, Marie Rose Veyssiére présidente de la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord et conseillère départementale, des représentants de la Communauté d'agglomération bergeracoise (CAB) et bien d'autres.

Aujourd'hui, le Team Dordogne sud est une des plus grosses équipes de sa catégorie en Nouvelle Aquitaine. Ses coureurs sont : Lilian Mazerat, Benoit Lechef, Malo Rogneraud, Benjamin Dufaure, Anton Le Nocher, Paul Bernède, Tom Royau, Yhéo Breinlen et Romain Bollengier.



MCV

Le moto club villamblardais a tenu son assemblée générale, ont été élus: Stéphane Cantelaube, président; Damien Sicard, trésorier et Alexandre Bannes secrétaire. Le club compte actuellement 38 membres dont 38 licenciés FFM moto cross. Une section enduro réunit également une dizaine de membres. La bonne santé financière du club a permis d'entreprendre de gros travaux de réfection du circuit qui reste ouvert un week-end sur deux et les jours fériés de 14 à 18h, le samedi étant réservé uniquement aux membres du club.



VIE ASSOCIATIVE

Pierrot et Colombine

Les ateliers "Pierrot et Colombine" ont repris leurs activités depuis le vendredi 6 janvier 2017. Ceux-ci s'adressent aux enfants de 6 à 12 ans. Ils se déroulent tous les vendredis de 17h à 18h pour les enfants de 6 à 9 ans et de 18h à 19h pour les enfants de 10 à 12 ans. Les activités ont lieu au dessus de la galerie phi2 à Villamblard. Un spectacle sera donné le dimanche 25 juin 2017 après-midi.

Le samedi 13 mai, à la maison de retraite de Villamblard "la Vallée du Roy" s'est déroulé un échange intergénérationnel entre les résidents et les enfants des ateliers "Pierrot et Colombine". En effet, les enfants ont eu l'immense joie de présenter leur nouveau spectacle et de partager le reste de l'après-midi avec quelques pas de danse, et un goûter. Grand bravo à l'animatrice Valérie pour l'organisation et grand merci à l'ensemble du personnel pour leur accueil. Prochaine rencontre avec les résidents et les enfants le mercredi 21 juin pour "la fête de la musique" à partir de 14 heures 30.



Toujours le 21 juin pour la fête de la musique à Villamblard les enfants des ateliers donneront une représentation chez "Ange et Lo". Le dimanche 25 juin à partir de 15 h place des marronniers "Fête au village" les enfants de l'école primaire de Villamblard, le judo club, l'association le Méridien, les ateliers "Pierrot et Colombine" auront le plaisir de présenter leur spectacle de fin d'année. Ce spectacle sera suivi d'une kermesse à l'ancienne : chamboule tout, course à l'œuf, course aux sacs, course de brouettes et bien d'autres. Spectacle et kermesse seront gratuits et ouverts à tous. Pour tous renseignements : www.villamblard.fr onglet "association" Pierrot et Colombine.

SEME

L'association Sourds Entendants Malentendants de Dordogne et du Lot-et-Garonne (SEM 24-47) a tenu son assemblée générale à la salle culturelle de Villamblard. Le président Philippe Lefebvre a accueilli les nombreux participants.

Parmi les personnes présentes : Gilbert Blanc, vice-président du CCAS de Bergerac, Michel

Campagnaud, maire de Villamblard, José Armand, édile de Monheurt (47), Marie-Rose Veyssiére, conseillère départementale et présidente de la Communauté de communes Isle et Crempe, ainsi que Jean Fourloubey, ancien premier magistrat de Villamblard, qui avait « offert » la mairie comme siège social à la création de l'association.

SEM 24-47, qui compte 500 adhérents, a été créée en 2004 à l'initiative d'un groupe de sourds et malentendants voulant venir en aide à leurs semblables, en combattant l'isolement. Depuis, soutenue par les représentants élus du Périgord du Lot-et-Garonne, elle défend toutes les formes de handicap. SEM 24-47 prend part aux commissions des handicaps.

En effet, l'association a été désignée « membre titulaire » de la nouvelle assemblée au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) de Dordogne. Philippe Lefebvre a été élu vice-président. À ce titre, il préside la formation « personnes handicapées » (qui compte 48 membres

du CDCA 24), et a désigné un bureau de cinq personnes



de divers horizons, dont Vincent Delage, président de l'association Réseau bulle 24 et Sésame autisme en Pays foyen, présent lors de l'assemblée générale et très satisfait de faire partie de cette nouvelle commission. Janine Bouvier, secrétaire, et Rachid Salah, webmaster délégué départemental du Lot-et-Garonne, ont présenté les nombreuses actions de l'association : relations publiques en répondant aux invitations des élus, Journée nationale de l'audition, loto à Monheurt (47) accessible aux personnes sourdes, initiation à la langue des signes française (LSF) avec toujours plus de demandes, interventions pour les temps d'activités périscolaires (TAP), dont une à Maurens où les enfants ont interprété « La Marseillaise » le 8 mai avec Valérie Dauphin, café des signes, accompagnement des handicapés, et les rencontres inter-LSF.

La secrétaire Janine Bouvier, qui devient secrétaire adjointe, a rendu hommage à Philippe Lefebvre, en saluant ses qualités de manager : « Bravo Philippe, ne change rien ! »

À noter enfin que Rachid Salah a été décoré de la médaille de bronze de reconnaissance du bénévolat.

VIE ASSOCIATIVE

UNADIF

Dimanche 02 Avril l'Union nationale des associations de déportés et familles de déportés et de la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance (Unadif-FNDIR) a tenu son assemblée générale à la salle culturelle, en présence du maire Michel Campagnaud et de Mireille Bordes, fille de déporté, représentant le président du Conseil départemental Germinal Peiro, heureuse de participer à cette réunion.

La présidente Annie Sartori-Lafaye a présenté le rapport moral en concluant : « Notre vigilance, un rappel constant des valeurs de la Résistance, notre refus de relativiser ces nobles idéaux est un devoir dans lequel nous nous sommes engagés. Tournées vers l'avenir, l'Unadif-FNDIR, ses témoins survivants, leurs relais de Mémoire, continuent inlassablement à porter les valeurs de la Résistance et à les transmettre aux jeunes générations. » Après deux ans de travaux, une assemblée extraordinaire se tiendra à Paris, en mai, pour approuver les statuts de la fusion des deux associations, la création d'un réseau identifié des lieux de la mémoire en partenariat avec la présidence de la République et le ministère des Anciens Combattants.



Un concours national de la Résistance est organisé avec l'éducation nationale dont la correction des épreuves avait lieu hier. L'association tient chaque année son assemblée générale dans une commune différente, et, à Villamblard, Maxime Sarlat, déporté du 16 décembre 1943 au 25 mai 1945, a été honoré par sa famille présente. Une de ses filles, Anne, a retracé son parcours et celui de son épouse éléonore. Une gerbe a été déposée au monument aux morts par l'un de ses arrière-petits-fils, en présence de Marie-Rose Veyssiére, présidente de la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord et des participants à l'assemblée.

JUDO

Le judo club Villamblardais compte à ce jour une trentaine de licenciés toutes catégories

confondues. Cette année il a été à nouveau labellisé "sport adapté".

2017 est une année de préparation pour l'obtention de la ceinture noire. Sont à l'honneur : Lempereur Mathilde, Lestienne Colynne, Lestienne Yohan, Lajarthe Arnaud, actuellement tous ceinture marron.



Pour la deuxième année, lors du week-end de Pâques Villamblard a accueilli le club de Veyres (Gironde).

La saison 2016–2017 des judokas s'est achevée par la remise des ceintures, récompense d'une année de travail avec l'animateur Henri Cogni. Mathilde et Yoann ont réussi leur kata et en ont fait une démonstration. En date du dimanche 25 juin le judo a participé à la fête du village par une démonstration de la pratique de cette activité sportive ouverte aux personnes en situation d'handicap.

Les entraînements se déroulent à la salle Culturelle "Jean Fourloubey" le mercredi à partir de 16 h 30 ceux-ci se font par le coach Henri Coligny. Pour tous renseignements : www.villamblard.fr onglet "association" judo club.

EGV Football

Le tournoi organisé par l'EGV, perturbé par la pluie, a tout de même rassemblé plus de 150 enfants le samedi et 200 le dimanche. Les vainqueurs dans les différentes catégories sont: U7 Ste Alvère, U9 Bergerac, U11 Neuvic et U13 Ste Alvère.



VIE ASSOCIATIVE

AIVAP

L'Aivap, l'association d'aide à domicile (1), a tenu son assemblée générale. Selon la présidente Jeanne Boucherie et la secrétaire Barbara Griffet, les résultats 2016 sont très positifs. 23 874 heures ont été comptabilisées en activités prestataires, soit 2.40 % de plus qu'en 2015, pour 206 clients. Parmi eux, 65 % bénéficient de l'aide à la perte d'autonomie. Les activités prestataires comptent 19 employeurs particuliers. 20 clients bénéficient du portage de repas à domicile.

Avec ses 24 salariées dont trois pour la partie administrative, l'Aivap assure principalement des services aux personnes dépendantes qui bénéficient d'une participation du Conseil départemental, lequel établit, depuis le 1er avril, les tarifs pour les associations d'aide à domicile de ce type.

Pour cette année, l'association, soucieuse de la formation continue de ses salariées, a pour projet de former ces dernières aux risques routiers et au simulateur de vieillissement. Autre point abordé lors de cette assemblée générale, les animations mensuelles organisées à l'occasion des anniversaires avec l'investissement d'Armony : elles connaissent un réel succès avec des thèmes à chaque fois différents.

(1) Contact : Aivap, 17 avenue Edouard-Dupuy à Villamblard. Renseignements auprès d'Armony, Émilie et Marine au 09 75 80 43 99.



TAILLEFER

Ce début d'année 2017 a été très animé pour l'association. Les bénévoles ont redoublé d'effort et ont posé les 100m² de terre cuite sur le sol du deuxième étage du château de Barrière. Ils ont ensuite entrepris la reconstruction du mur surplombant les douves à l'arrière de l'édifice. Les travaux ont permis de mettre à jour l'ancien sol pisé de la cour. Une partie sera préservée et montrée aux visiteurs.



Les contacts pris avec les compagnons du devoir tailleurs de pierre se concrétisent également puisqu'une première tranche de travaux concernant la rénovation d'une première cheminée a débutée fin juin. Cette collaboration pourrait s'étaler sur plusieurs années et concernerait la réhabilitation des autres cheminées du château.

Une future tranche de travaux lancée par la commune concernant la restauration de la brèche de la façade donnant sur le bourg devrait redonner fière allure à l'édifice.



ÉTAT CIVIL



Naissances en 2016

GUILLOT Leinya le 22 Juillet
MARTHE-FELICIE Ambre le 17 Février
PERRIER Emma le 24 Juin
ROBIN Roxane le 22 Février
URIBES Iris le 11 Juillet

Félicitations aux heureux parents



Mariages en 2016

FOURLOUBEY Gaëtan et COUGOUL Cécile
le 06 Août
VILQUIN Anthony et MARCIALIS Ghislaine
le 23 Juillet

Tous nos vœux de bonheur aux époux

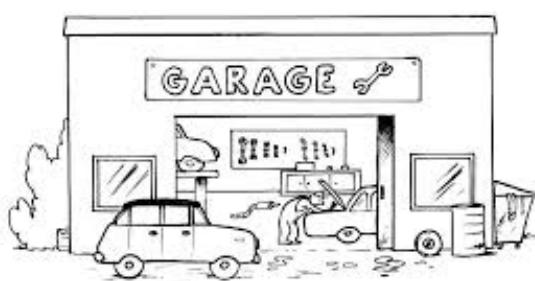
Décès en 2016

ACEITON Maria Vve PONCE le 28 Mars
BAZINETTE Jeanine Vve PREVOST le 05 Juillet
BLANC Solange Ép. PRUD'HOMME le 16 Avril
DESSALLES Marie Vve MUNOZ le 03 Mai
FEYDEL Marthe Vve CHOUZENOUX le 10 Janvier
FOURLOUBEY Lucien le 15 Août
GUINIER Berthe Vve DEFFIEUX le 28 Mars
HEBRAS Madeleine Vve MAREUIL le 1^{er} Juin
LAJARTE Georges le 13 Mai
LATOURNERIE M.Rose Vve QUEYROULET le 08 Mars
MARCANT Jadwiga le 11 Janvier
MARTIGNE Jeanne Vve GALET le 16 Avril
MIGNON Marie Louise Vve MEREDIEU le 07 Juin
NADAL Marie Antoinette Vve MARC le 27 Avril
SOYER Edmond le 16 Avril
TRICOT Raymond le 20 Octobre

Sincères condoléances aux familles

ARTISANS - COMMERÇANTS

Bâtiment	Aménagement paysager
AGELEC 24 Électricité M. Bonhomme Cyril 06 26 92 61 75	LANXADE Christophe Aménagement entretien parcs-jardins 05 53 81 58 80
AUSTIN Tim Menuiserie traditionnelle 05 53 80 78 73	LE JARDIN AU NATUREL Artisan paysagiste 06 30 93 55 32
BERNAZEAU Alain SARL Entreprise maçonnerie 05 53 81 94 79	
BORDERIE Bernard Ramonage - Petits travaux - esp verts 05 53 81 79 20	Quincaillerie / Mécanique
CHARPENTE JUL'S Charpente éco construction bois 06 22 82 56 83	BEAUGIER Josiane Quincaillerie 05 53 81 90 04
Ets DESMARTIN Maçonnerie Rénovation neuf ancien 06 41 51 38 22	GARAGE du PONTILLOU Garage Renault 05 53 81 92 60
FOURLOUBEY Didier Entreprise maçonnerie 05 53 81 99 06	ROUSSEAU SARL Mécanique agricole 05 53 81 94 58
FRAGA Nilton NFPMPiscine Maçonnerie 06 25 79 31 97	
JMP Energies Electricité Alarmes Chauffage 05 53 81 22 04	Travaux Publics
JOUENNE Alain Electricité 05 53 81 96 34	SOTRAFOR Entreprise Travaux publics 05 53 81 94 60
LJ CONSTRUCTION SARL Maçonnerie Assainissement Terras 05 53 81 97 04	
PASQUET Damien Terrassement Assainissement Démolition 06 27 81 29 96	Alimentation
POOK Stephan Électricité générale 06 42 25 24 82	ANGE&LO Bar restaurant pizzeria 05 53 81 90 20
PUYJEANNE Cyril Plomberie Zinguerie 05 53 81 10 81	BARDOU Roger Viande bovine 05 53 81 91 30
STAELENS Constructions Maçonnerie Couverture assainis 05 53 81 13 56	CLOVIS – REYMOND Distillerie 05 53 81 90 01
	DIVINA M. et Mme Alimentation générale 05 53 81 94 89
STEINER Michel Entreprise maçonnerie 05 53 81 91 93	ÉPICERIE "LE CAFÉ DE LA PAIX" Alimentation générale 06 86 77 60 84
TRIMOULET Bernard Entreprise peinture plâtre 05 53 82 67 51	JAVERZAC Francis Boulangerie 05 53 81 92 70
VANZO Michel Entreprise maçonnerie 05 53 81 90 89	SABOURIN Stéphane Boulangerie du croquant 05 53 80 29 05
	SALEM Hervé Cuisinier Traiteur 05 47 19 80 75 / 06.09.26.10.44



ARTISANS - COMMERÇANTS

Artisanat / Arts

BLANC Michel
Tourneur sur bois/toupies05 53 81 19 81

LABATTU Maryse
Sculpteur modeleur tailleur de pierres06 07 75 88 99
Ornementiste.....05 53 81 39 65

LEROI Frédy
Brocanteur05 53 81 08 63

MATHIEU-BARROS Christine
Doreuse sur bois05 53 82 44 06

Couture

L'ATELIER D'ELODIE
Couture Repassage06 24 12 48 75

LES PETITES MAINS DE VÉRO
Couture06 12 65 62 20

Soins

AU FIL DE L'HAIR - Maud De Alphonso
Salon de coiffure05 53 80 21 29

CAUCHOIS Agathe
Shiatsu Bien être Relaxation.....06 40 99 84 37

ÉVASION COIFFURE
Salon de coiffure 05 53 81 95 07

JOUENNE Christine
Salon de coiffure05 53 80 11 14

PASCALE Coiffure
Coiffure à domicile05 53 81 91 93 / 06 07 37 29 60

SOIN DE SOIE
Esthétique.....05 53 80 73 41

TORNEY Patrick
Salon de coiffure05 53 81 96 74

Hébergement

Asso NATURE LOISIRS SPORTS
Hébergement de groupes05 53 81 90 13

CAMPING « Le Pontillou »
M et Mme Lecointre05 53 81 91 87

CANTELAUBE Evelyne
Gîte du Parc.....05 53 81 09 92
06 79 66 58 75

KIERS Raymonde
Chambres d'hôtes.....05 53 81 94 65

LA BASTIDE DU ROY M.Mme EGGEN
Gîtes et chambres d'hôtes.....05 53 80 19 49
06 42 94 46 03

MARCHAND Didier
Gîtes du Breuilh.....06 82 14 37 67

Personnes âgées

MILETO Stéphane
Accueil personnes âgées..... 05 53 80 42 32

PRIAT Raymonde
Accueil personnes âgées..... 05 53 80 00 37

Divers

ALLIANCE FORETS BOIS
Coopérative Forestière05 40 12 02 00

CREDIT AGRICOLE
Banque08 10 04 42 32

Informatique

DUMAS Patrick
B.A. BA Informatique06 35 90 58 98





Festivités

Samedi 08 Juillet

Anniversaire 10 ans de la caserne

Organisation Sapeurs Pompiers

Mercredi 13 Juillet

Bodega

Organisation EGV Football

Samedi 29 Juillet

Marché nocturne

Organisation Moto Club

Du 1er au 15 Août

Tournoi

Organisation Tennis club

Vendredi 04 Août

Marché nocturne

Organisation Sté de Chasse

Samedi 05 Août

Ferme ouverte Marché de producteurs

Chez Célia JAVERZAC Ferme de "Beausoleil"

Mardi 15 Août

Brocante vide grenier

Marché nocturne feu d'artifice

Organisation Taillefer et Comité des fêtes

Vendredi 18 au Dimanche 20 Août

Salsadelante

Mardi 19 Septembre

Loto

Organisation Toujours Jeunes

Samedi 23 et Dimanche 24 Septembre

Fête du champignon

Organisation Comité des fêtes

Samedi 07 et Dimanche 08 Octobre

Friperie

Organisation SPE

Samedi 14 Octobre

Repas

Organisation Sté de chasse

Samedi 28 Octobre

Repas Années 80

Organisation Sapeurs pompiers

Samedi 18 Novembre

Repas

Organisation EGV Football

Dimanche 26 Novembre

Repas

Organisation Toujours Jeunes

Samedi 02 Dimanche 03 Décembre

Marché de Noël

Organisation Soutien Partage Evasion

Dimanche 17 Décembre

Spectacle

Organisation Le Méridien / Pierrot et Colombine